

1

(N° 158.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1847.

Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La loi du 15 avril 1845 a ouvert, au Département des Travaux Publics, pour le service des chemins de fer de l'État, des crédits s'élevant ensemble à. fr. 7,960,000

Savoir :

1° Pour travaux de diverse nature. fr.	6,509,800
2° Pour l'extension du matériel d'exploitation	<u>1,650,200</u>
Total égal. fr.	7,960,000

Les crédits pour travaux comprennent une allocation de 2,898,960 fr., destinée aux bâtiments et dépendances des stations et dont jusqu'ici il n'a été disposé qu'à concurrence de 750,000 fr.

La somme de 1,650,200 fr. affectée au matériel d'exploitation se trouve, au contraire, presque totalement absorbée; le matériel dont elle permettait l'établissement, a été confectionné; il est venu très à propos augmenter les moyens de transport du railway national, mais il n'a pu les porter au niveau de tous les besoins d'une circulation toujours croissante.

Il est à remarquer, à cet égard, que la dernière proposition faite par le Gouvernement, pour l'extension du matériel, remonte à la fin de 1844.

Cette proposition doit être regardée comme l'expression des besoins reconnus par le mouvement des transports en 1844, mouvement déjà très supérieur à celui des années précédentes.

Depuis 1844, la situation s'est de nouveau beaucoup modifiée.

C'est ce qui ressort à toute évidence des chiffres de recettes de 1845 et 1846, mis en regard de ceux de 1844.

Voici les chiffres de recettes des trois exercices :

EXERCICES.	VOYAGEURS ET BAGAGES.	MARCHANDISES.	TOTAUX.	Observations.
1844.	6,561,280 06	4,669,213 25	11,230,493 31	
1845.	6,814,834 44	5,588,370 11	12,403,204 55	
1846.	7,446,340 57	6,209,568 25	13,655,908 82	

Il suffit de les comparer pour reconnaître à quel point, depuis 1844, le mouvement des transports de toute nature s'est développé.

Pour ce qui concerne les marchandises, l'augmentation est de 55 pour cent.

Il serait aujourd'hui bien désirable, autant dans l'intérêt du public et du commerce, que dans celui de la bonne exécution du service et de la prospérité financière des chemins de fer de l'État, que le matériel d'exploitation pût recevoir une nouvelle extension.

Il serait notamment fort utile de pouvoir ordonner, immédiatement, la construction de 400 waggons à marchandises.

Dans cet état des choses et vu la difficulté d'ouvrir de nouveaux crédits qui viendraient accroître le chiffre des émissions de bons du trésor déjà autorisées, le Gouvernement pense qu'il conviendrait de changer temporairement la destination d'une partie du crédit de 2,898,960 fr., accordé pour les stations par la loi du 15 avril 1845 et de statuer que ce crédit pourra être affecté, à concurrence d'un million de francs, à l'extension du matériel d'exploitation.

Tel est le but du projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations.

A défaut de cette mesure, le matériel d'exploitation devrait rester le même en attendant que d'autres circonstances financières permettent de demander de nouveaux crédits. La pénurie relative, déjà constatée aujourd'hui, deviendrait plus sensible dans l'intervalle. Puis, le crédit obtenu, il faudrait encore accepter comme nouveau délai le temps nécessaire à la confection du matériel, et cela en présence de besoins bien autrement impérieux, sans doute, que ceux qui nous sont connus aujourd'hui.

Le Ministre des Travaux Publics,

DE BAVAY.

PROJET DE LOI.

 Leopold,

Roi des Belges, etc.

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le crédit de 2,898,960 francs ouvert au Département des Travaux Publics, par la loi du 15 avril 1845, pour les bâtiments et dépendances des stations du chemin de fer, pourra être affecté, à concurrence d'un million de francs, à l'extension du matériel d'exploitation.

Donné à Bruxelles, le 10 février 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

DE BAVAY.

*Comparaison de la situation du matériel en locomotives et en voitures,
au 1^{er} janvier 1845 et au 1^{er} janvier 1847.*

DÉSIGNATION DES ÉPOQUES.	LOCOMOTIVES									NOMBRE TOTAL DE TENDERS.	VOITURES pour la POSTE AUX LETTR.				VOITURES POUR LES VOYAGEURS.											
	DE 16 POUCES.	DE 15½ POUCES.	DE 15¼ POUCES.	DE 15 POUCES.	DE 14 POUCES.	DE 13 POUCES.	DE 12½ POUCES.	DE 12 POUCES.	DE 11 POUCES.		TOTAL.	DILIGENCES.	CHARS-A-BANCS.	VOITURES SPÉCIALES.	TOTAL.	ROYALES.	BERLINES ORDINAIRES.	DILIGENCES ET CHARS-A-BANCS.	CHARS-A-BANCS.	DILIGENCES ET CHARS-A-BANCS RÉUNIS. VOITUR. AMÉRICAINES.	WAGGONS COUVERTS.	DÉCOUVERTS.	CHARS-A-BANCS A DOUBLE CAISSE.	VOITURES CELLULAIRES.	TOTAL.	
Au 1 ^{er} janvier 1845.	»	1	»	2	28	15	85	41	9	146	148	2	7	»	9	2	5	111	182	6	»	160	135	»	1	692
Au 1 ^{er} janvier 1847.	5	1	2	4	25	15	62	56	3	155	148	2	6	6	14	2	2	137	134	6	1	210	168	45	1	724
Différence au 1 ^{er} jan- vier 1847.	5	»	2	2	—	»	9	—	—	7	5	»	—	6	5	»	—	26	—	»	1	50	15	45	»	102
	—	»	—	—	2	»	—	5	4	—	—	»	1	—	—	»	5	—	28	»	—	—	—	—	»	—

WAGGONS A MARCHANDISES.											WAGGONS DE SERVICE.						Observations.
FERS, BOIS, BALLOTS, CHARBONS.	DÉTAIL	CHEVAUX.	VOITURES.	BAGAGES.	FERMÉS POUR PETITES MARCHANDISES.	FERMÉS A DOUBLE TRAIN.	A DOUBLE TRAIL pour le transport de fortes pierres.	A 6 ROUES POUR MARCHANDISES.	CHAUX.	TOTAL.	DE SECOURS.	DE COEE.	POUR TRAVAUX.	POUR ATELIERS.	POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE.	POUR LES PLANS INCLINÉS	
1,146	125	26	55	59	501	°	°	°	°	1,908	21	94	119	6	121	10	371
1,334	125	26	55	95	590	15	1	1	33	2,307	5	112	117	6	143	17	400
408	°	°	°	54	89	13	1	1	33	599	—	18	—	°	24	7	29
—	°	°	°	—	—	—	—	—	—	—	18	—	2	°	—	—	—